

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
AUPRES DES NATIONS UNIES**



**SOIXANTE-SEPTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DEUXIEME COMMISSION**

**Débat sur le point 22 : Mondialisation et interdépendance**

***b) Migrations Internationales et Développement***

**DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO PRESENTEE PAR**

**M. Pius TIMBE BAKA ZOLAY**  
***DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE DE LA COOPERATION MULTILATERALE***

**New York, le 18 Octobre 2012**  
***(A vérifier à l'audition)***

**Monsieur le Président,**

Ma délégation remercie le Secrétaire Général pour la qualité de son rapport sur le point 22 b de l'ordre du jour de la 67<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Elle s'associe à la déclaration précédemment prononcée par le représentant de l'Algérie au nom respectivement de G77 + la Chine.

**Monsieur le président,**

Par la migration, nous retenons de manière générale, l'ensemble de personnes qui vivent hors de leur pays d'origine. Elle est aussi l'ensemble des mots composée immigration et émigration.

Actuellement, presque tous les pays du nord et du sud sont entrain de vivre le phénomène « **Migration Internationale** ». Ces pays sont dits à la fois de destination, d'origine et de transit. Les flux migratoires nord – nord, sud-sud et nord-sud sont de diverses origines : économiques, démographiques, politiques, sociales, environnementales, scientifiques voire même sportives.

Toutes ces raisons affectent de nos jours, la taille et la composition des populations d'immigrants ainsi que les économies et les sociétés dans les pays d'origine et de destination. C'est donc un phénomène qui gagne en ampleur, en complexité et en influence, et qui plus est devenu une des priorités pour la Communauté Internationale qui ne cesse de fournir des efforts nécessaires pour une solution durable.

C'est le cas notamment de la Conférence Internationale sur la population et le développement tenue au Caire en Egypte en 1994; de la réunion de haut niveau de la Soixante-unième session de l'Assemblée Générale, entièrement consacrée à la migration ; le débat thématique officieux sur les migrations internationales et le développement organisé au mois de mai 2011 par le Président de la Soixante-sixième session de l'Assemblée Générale. Toutes ces rencontres ont démontré l'importance de la migration internationale dans la réduction efficace de la pauvreté et ont insisté sur la nécessité pour les partenariats de renforcer la

capacité de développement, de sauvegarder les droits des migrants et de mener de bonnes politiques de migration ; car millions de migrants continuent d'être victimes de discrimination, de xénophobie, et de violence.

### **Monsieur le Président,**

La République Démocratique du Congo, se basant sur le sens positif de la migration, la définit comme étant un croisement économique, social, culturel, politique, scientifique et sportif entre différents peuples. A ce titre, elle y accorde une attention particulière pour un effort commun dans son développement pendant cette ère de la mondialisation.

Dans un passé très récent, le gouvernement de mon pays avait créé au sein du Ministère des Affaires Etrangères, le Vice Ministère des Congolais de l'Etranger, aux fins de mieux mettre à contribution la diaspora congolaise aux efforts de la reconstruction et de la modernisation de la République Démocratique du Congo. Cette idée demeure dans la préoccupation du Chef de l'Etat pour son quinquennat de 2011 à 2016, exprimée dans son discours d'investiture, pour réussir le programme national dénommé « **La révolution de la modernité pour un Congo uni** ».

Ces compatriotes de la diaspora, par leurs expertises acquises, contribuent dans différents plans pour aider le peuple congolais à aller de l'avant. C'est notamment le cas dans les domaines ci-après :

- Sur le plan politique, dans l'avancement de la pratique de la bonne gouvernance et de la démocratie.
- Sur le plan économique, dans le transfert de fonds pour le développement des entreprises nationales et locales.
- Sur le plan social, dans l'échange culturel, les rencontres physiques des personnes, la bonne manière et le respect de la chose publique de l'état et des privés.
- Sur le plan scientifique, dans l'acquisition des connaissances et le transfert des nouvelles technologies.

- Sur le plan environnemental, dans l'assainissement des villes, villages et écoles de la RDCongo.
- Sur le plan sportif, dans le soutien des équipes congolaises à l'extérieur du pays.

Cependant, la République Démocratique du Congo condamne les migrants qui se trouveraient dans des situations irrégulières et clandestines, s'exposant ainsi au mauvais traitement et à la discrimination.

**Monsieur le Président,**

Pour terminer, la République Démocratique du Congo souhaite qu'une suite favorable soit donnée à la résolution 63/225 de l'Assemblée Générale relative à l'organisation et à la tenue, dans le cadre des ressources existantes, d'un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement lors de sa Soixante-huitième session en 2013. Elle exhorte d'ores et déjà les Etats membres à entamer une réflexion profonde afin de coopérer, dans un esprit constructif, pour aborder la question de migration internationale, qu'elles soient légales ou clandestines, de traiter de façon équilibrée, cohérente et globale les problèmes et les possibilités que présentent ces migrations, et promouvoir le respect et la défense des droits de l'homme dans l'élaboration et l'application des politiques relatives aux migrations et au développement.

Je vous remercie de votre attention.